



La banque ne fait jamais d'erreurs

Par **titi400**, le **04/07/2013** à **11:15**

Bonjour à tous,

Entreprise de maçonnerie.

Aujourd'hui et grâce à ma banque, je suis à la limite du redressement! Pour vous expliquer, j'ai demandé à mon banquier un découvert exceptionnel de 30000€ qui l'a directement refusé sachant que pour mon entreprise, j'ai un découvert autorisé de 2500€ alors que nous faisons quand même 300000€ de CA! J'ai demandé ceci car deux de mes clients ont eu du mal à débloquer leur première facture sur leur crédit (montant au total 55000€)! Comme nous arrivions à la fin du mois, les traites d'une valeur de 20000€ se présentaient! J'ai donc demandé les rejets oralement le jour même de la présentation puisque l'argent n'était pas sur le compte! mon banquier m'a dit qu'il ferait le nécessaire, ce qu'il n'a pas fait!! Ma question est: A t'il le droit de payer jusqu'à -20000€ alors que mon découvert autorisé est de -2500€?? Il faut savoir qu'avant l'incident ma cotation banque de france était XO et en un mois, je me retrouve X8!!

Merci pour vos réponses si vous pouvez m'en donnez!!!